

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
02/07/2021

Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 07  
Nombres de membres Absents : 04  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de votants : 11

Date Affichage  
02/07/2021

Séance du 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le huit juillet à 18h00, le Conseil Municipal régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel sous la présidence de M. PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. BRILLIARD M., M. CORREIA J. ; M. LAUBRAY. J,M.MIRAN P ; V. PICHEYRE, M. VAILLS S.,

Absents excusés :, M. DOMINGO J.D. ; Mme DABOUIS N., Mme BADIE F. ;M.PUJOL D.

Procurations : M. DOMINGO J.D à M.PICHEYRE V ; Mme DABOUIS N. à M.LAUBRAY J, Mme BADIE F. à M.BRILLIARD M, M.PUJOL D à M.MIRAN P.

**Objet de la Délibération**  
**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Il est proposé d'adopter un document synthétique concernant les ressources humaines permettant notamment d'avoir des outils supplémentaires en matière de prévention.

Ce document reprend les différents domaines de la fonction publique territoriale : le temps de travail, congés, CET, autorisations d'absences, l'accès et l'usage des locaux et du matériel, les droits et obligations des agents, l'hygiène et la sécurité.

Ce point a été examiné en commission du personnel du 25 janvier 2021 et soumis à l'avis du CT le 29/04/2021.

Le règlement intérieur se trouve annexé à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité :

**D ADOPTER** le règlement intérieur de la Commune de Formiguères.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 8 juillet 2021

Le Maire,  
PETITQUEUX Philippe

